Solicitor General Canada
Ministry Secretariat

Solliciteur général Canada
Secrétariat du Ministère

Canada

CANADIAN URBAN VICTIMIZATION SURVEY

Household Property Crimes

Bulletin 7

HOUSEHOLD PROPERTY CRIMES

This is the seventh in a series of Bulletins based on the findings of the 1982 Canadian Urban Victimization Survey (see Appendix 1 for details). This Bulletin addresses the estimated 900,000 incidents of break and enter, motor vehicle theft, theft of household property and vandalism uncovered by the survey.

Crimes such as these can have far-reaching consequences for household members. Few will be surprised to learn about the suffering that may be caused to victims, particularly low income victims, by the financial cost of replacement and repairs. But there can be other serious consequences quite apart from material loss. Recent research has revealed that the sense of intrusion that comes with the realization that one's home is not safe from crime can have a severe and lasting impact on victims. Public fear and concern about crime are nurtured by reports of violence, and the needs of the more numerous victims of property offences may not get the attention they deserve.

Victimization survey data can tell us a great deal about public perceptions of crime and the criminal justice system, about the distribution of certain crimes in the community, and about the impact of crime on victims. These data can also assist police and concerned citizens to develop prevention strategies based on accurate knowledge about which households are at greatest risk of victimization, and to develop programs and policies which can help to minimize the impact of such crimes on victims.

Household Victimization Rates

For some types of offences it is not possible to isolate a single direct victim; it is logical in some cases to speak of offences against households rather than offences against individuals. In fact, the majority of offences uncovered by this survey were of this type - break and enter, motor vehicle theft, household property theft and vandalism (Figure 1).

Theft of household property was by far the most common type of household victimization (see Appendix 2 for definitions of offence categories). Estimated rates of household theft were approximately double those of both break and enter and vandalism (172, 94 and 88 per thousand households, respectively) (Table 1). There were relatively few incidents of motor vehicle theft (17 per 1,000 households).

A great deal of variation in rates of household offences occurred among the seven cities: Winnipeg (463) and Vancouver (458) showed the highest overall rates and Toronto (277) and Halifax-Dartmouth (377) the lowest. The relatively high rates of household theft no doubt reflect the opportunistic nature of much property crime.

Certain characteristics apparently make some households more vulnerable to victimization than others. Ease of access, ease of escape and cover from detection seem to contribute to the likelihood of a particular household being victimized. For example, even though the large majority of householders (98%) usually kept their doors locked when no one was home, and when homes were occupied both during the day (81%) and at night (92%), in 36% of break and enter incidents, offenders took the opportunity to enter through unlocked doors or windows or through doors and windows so easy to open that there was no evidence of force. Poor quality of locks and occasional unlocked doors and windows may help to account for this apparent contradiction.

The most important "risk factor" seemed to be whether the house was or appeared to be occupied. Homes that usually were occupied all day experienced a substantially lower rate of break and enter, household theft and vandalism than households with someone home for part of the day or not at all (Table 2).

The opportunity to commit household property crimes is also linked to the time of day, day of the week, and the season. Most incidents occurred after dark and during the summer months. Overall, 68% occurred under the cover of darkness: 55% of break and enters, 69% of household thefts, 75% of vandalism incidents, and 80% of motor vehicle thefts. Only vandalism (for the most part a young person's crime) was

Programs Branch/
Research and Statistics Group

1986

FIGURE 1
TOTAL ESTIMATED INCIDENTS IN SEVEN CITIES

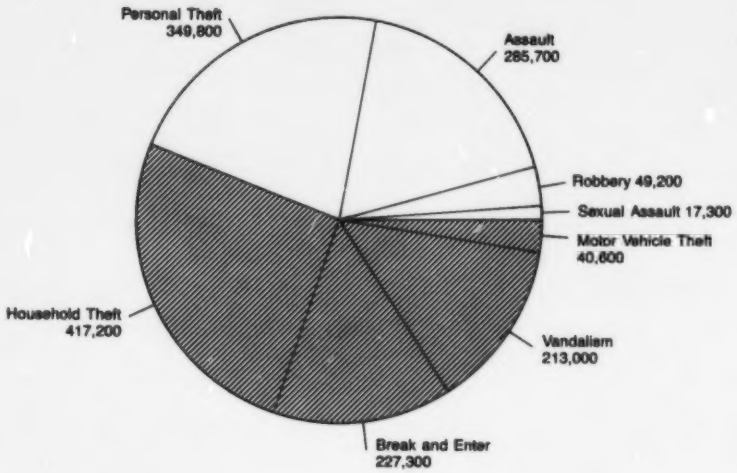

Total Estimated Incidents: 1,600,100

noticeably more likely to occur on week-ends (42%).

Thirty-seven percent of household offences took place during the summer months when homes are more likely to be left vacant for long periods, household belongings are generally more visible and more accessible, and open doors and windows make break and enter and theft of motor vehicles easier. Twenty-three precent of household offences occurred in the spring, 26% in the autumn, and only 14% in the winter.

These findings point to the importance of having homes occupied, or at least making them appear occupied. Neighbours watching out for one another, and making homes look occupied when they are not, are commonsense precautions residents can take to reduce the opportunity for household crime and form the basis of many community prevention programs.

As might be expected, the risk of household theft and vandalism increased with annual household income (Table 3). Middle and upper income households were at greatest risk of motor vehicle theft which, not surprisingly, was also linked to the number of vehicles owned by householders.

Criminologists have long maintained that low income households are at

Estimated Rates of Household Property Offences for Seven Cities

Rates per 1,000 Households

Type of Incident	Vancouver	Edmonton	Winnipeg	Toronto	Montreal	Halifax/ Dartmouth	St. John's	Seven Cities
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Motor Vehicle Theft	22 (19-25)	17 (14-20)	17 (14-20)	8 (6-10)	23 (20-26)	15 (12-18)	15 (12-18)	17 (16-18)
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vandalism	122 (113-130)	86 (79-93)	104 (97-111)	68 (62-74)	83 (76-90)	90 (83-97)	106 (97-115)	88 (85-91)
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[1] Numbers in brackets are confidence intervals calculated at the 95% level, i.e. we have 95% confidence that the population value falls between these two limits.
[2] Specific offence rates may not add up to overall city rates due to rounding.

greatest risk of break and enter because offenders, who typically live in less affluent neighbourhoods, tend to victimize low income but readily accessible households. The survey data provide only limited support for this contention. Although some cities deviate from the general pattern, when all seven cities are considered together, the households least likely to have experienced a break and enter incident had an annual income of less than $9,000, or between $20,000 and $29,000 (Table 4). Overall, high income households (earning $40,000 or more annually) had the highest rate of victimization.

To explore this anomaly further, census data were used to compare the socio-economic characteristics of neighbourhoods in the seven cities to the incidence of break and enter. This comparison clearly shows that low income neighbourhoods experienced the highest rates of break and enter (Table 5), thereby adding support for the commonly held assumption. Less clear, however, was the relationship between risk, household income and neighbourhood income. It may be the case that offenders most often victimize their neighbours, but with increased migration of high and middle income families to the downtown core of many Canadian cities, neighbourhoods are increasingly likely to be comprised of a heterogeneous mix of income groups. The location, "attractiveness" and security of individual households must be considered in coming to an understanding of the complex relationship between risk of break and enter and household income.

Estimated Victimization Rates by Daytime Occupancy — Seven Cities

Rates per 1,000 Households

Household Usually Occupied	Break and Enter	Motor Vehicle Theft	Household Theft	Vandalism
No	113	16	188	95
Part of the Day	96	18	175	93
All Day	79	17	160	81

Estimated Victimization Rates by Household Income[1] — Seven Cities

Rates per 1,000 Households

Household Income	Break and Enter	Motor Vehicle Theft	Household Theft	Vandalism
Less than $9,000	83	8	98	41
$9,000-14,999	104	16	150	71
$15,000-19,999	103	19	176	90
$20,000-24,999	99	23	225	108
$25,000-29,999	99	23	208	123
$30,000-39,999	103	22	229	120
$40,000 or more	113	20	241	128

[1] These estimated rates are based on cases in which household income was provided by the respondent. In approximately 25% of the cases the respondent did not know or did not provide household income information.

Break and Enter

An estimated 193,400 households in the seven cities (8% of the total) experienced a break and enter in the survey year, 14% of these (27,000) more than once, and 3% (5,500) three times or more for a total of 227,300 incidents. One-third of the incidents were described as attempted entries into victims' homes. Two-thirds of break and enter incidents involved the use of force to gain or attempt to gain entry.

The survey data indicate that type of dwelling is related to the likelihood that a particular household will be victimized (Table 6). Residents of lowrise apartment buildings (less than five stories) and duplexes were at highest risk of break and enter (94 per 1,000), and those living in highrise buildings and "doubles" were at lowest risk (39 and 55 per 1,000). Residents of single family dwellings and rowhouses recorded a moderate risk of break and enter (70 per 1,000). One-quarter of break and enter incidents occurred in garages (19%) and vacation homes (4%).

Risk of break and enter, then, is in part determined by the physical structure of dwellings. Access to highrise apartments is often controlled by a security system and the risk of confrontation may well deter potential offenders. Strangers will be detected less readily in and around lowrise apartment buildings and duplexes which are generally less secure and easier to enter unnoticed. The vulnerability of single or attached houses (doubles and rowhouses) will vary significantly depending on the landscape, participation in community crime prevention programs and the like.

Two-thirds (67%) of break and enter incidents resulted in loss to householders due to theft, damage or both: 56% of victimized households suffered dollar loss due to theft, and 48% suffered loss due to damage to property. The type of property stolen included jewellery (32%), stereos and television sets (10%), bicycles (10%) and other personal and household goods (48%) such as appliances, liquor, clothing, purses and wallets. The large majority (87%) of incidents with damaged property involved damage to the dwelling, presumably while gaining or attempting to gain entry.

The initial loss due to theft and damage in break and enter incidents was substantial: $175,100,000 in seven cities in a single year. Sixty-five percent of households which suffered theft of property estimated the value of the loss at $200 or more, 46% at $500 or more, and 32% at more than $1,000. The value of damage exceeded $100 in 31% of incidents involving damage, and $200 in 17%.

Overall, about two-thirds of break and enter incidents were reported to the police. The two variables most important in understanding victims'

Estimated Rates of Break and Enter by Household Income in Seven Cities

Rates per 1,000 Households

Household Income	Vancouver	Edmonton	Winnipeg	Toronto	Montreal	Halifax/ Dartmouth	St. John's	Seven Cities
Less than $9,000	80	64	95	54	102	76	49	83
$9,000-14,999	110	107	95	81	124	80	53	104
$15,000-19,999	106	106	96	78	129	79	60	103
$20,000-24,999	113	88	108	66	135	78	60	99
$25,000-29,999	99	85	104	75	143	82	58	98
$30,000-39,999	127	90	113	72	129	97	63	103
$40,000 or more	128	86	121	95	144	114	77	113

Estimated Rates of Break and Enter by Neighbourhood Income in Seven Cities

Rates per 1,000 Households

Median Neighbourhood Income	Vancouver	Edmonton	Winnipeg	Toronto	Montreal	Halifax/ Dartmouth	St. John's
Low	89	87	231	88	129	72	41
Medium-Low	76	80	95	52	85	56	35
Medium-High	70	68	72	39	81	50	26
High	64	52	55	49	66	38	20

In each city, 1961 census data were used to group census tracts into four income categories. "Neighbourhood" break and enter rates are based on the number of households in each category.

reporting behaviour appear to be "financial loss" and "evidence of forced entry". For example, in incidents in which theft occurred and entry had been forced, the reporting rate was 90% (Figure 2). These findings support the view that the costs of break and enter are not only financial, and that the invasion of one's home by a stranger is itself felt deeply by many victims, particularly if that invasion was achieved through locked doors or windows. Reporting rates were highest when losses were substantial (Table 7), and when households were insured. The reasons most frequently given for failure to report break and enter incidents to the police were that the incident was too minor (65%), that the police couldn't do anything about it (58%), and that nothing was taken (42%)[1] (Table 8).

[1] Victims could give more than one reason for failure to report any one incident.

Table 6

BREAK AND ENTER BY TYPE OF DWELLING — Seven Cities

Type of Dwelling	Rate per 1,000 Households	Percent of Households	Percent of Incidents
Lowrise Apartment	94	24	31
Duplex	94	10	12
Single House	70	39	37
Rowhouse	70	4	4
Double	55	6	4
Highrise Apartment	39	16	9
Other		1	2
Total	94	100	100

Percentages may not add to 100 due to rounding.

Property stolen in break and enter incidents was very seldom recovered within the survey year. In only 10% of incidents involving theft had stolen property been returned to victims by the time of the interview. The likelihood that residents had insurance to cover theft was directly related to the annual income of the household: lower income households were least likely to be insured, and therefore the financial costs of victimization fell more heavily on them. Six in ten households that experienced theft of property had insurance to cover the loss: 71% of those with an income of $30,000 or more, but only 33% of households with an income of less than $9,000. When insured, 62% of all households were able to recover some portion of their losses. The high proportion (38%) of insured victims who did not receive compensation through insurance may reflect incidents involving relatively small losses, often less than the amount deductible from insurance claims.

Break and enter victims were much less likely to receive compensation for damage to property than for loss through theft. At the time of the interview, 14% of households with property damage had received insurance compensation for the damage. The average net loss (i.e., after recovery) due to theft and damage to property for incidents involving loss was $655, after an average gross loss of $1,142 and an average recovery of $487.

These findings are a crude indication of dollar loss; they do not describe the full impact, financial or psychological, of break and enter incidents. Clearly, losses will be felt more seriously by some victims than by others, as will the sense of invasion and fear this crime often produces. Additional suffering and inconvenience is often caused when stolen items recovered by the police are held as evidence for some time after the incident. Some victim assistance programs are specifically designed to facilitate the return of property held by police, and thereby to alleviate some of the distress felt by victims.

Motor Vehicle Theft

Approximately 37,600 households in the seven cities (2% of the total) experienced theft of a motor vehicle (including attempts) during 1981, 7% more than once, for a total of 40,600 incidents of motor vehicle theft. Sixty percent of these incidents were described as attempted theft; 40% involved actual theft of a motor vehicle.

About two-thirds (68%) of the total incidents occurred in owners' yards or driveways or in other parking places near their homes, indicating that owners may be less vigilant in locking doors and closing windows when their vehicles are parked close to home.

FIGURE 2
PERCENTAGE OF BREAK AND ENTER INCIDENTS REPORTED TO THE POLICE

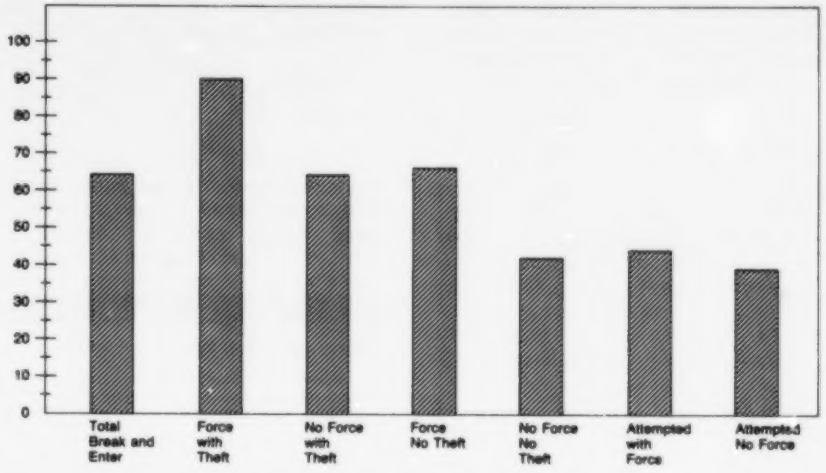

Proportion of Incidents Reported to the Police by Value of Property Stolen or Damaged — Seven Cities

	Percent Reported	
	Stolen	Damaged
Break and Enter		
[illegible]	51	64
$100-500	75	87
[illegible]	99	91
Motor Vehicle Theft		
[illegible]	87	95
Over $1000	98	98
Theft of Household Property		
[illegible]	21	34
$100-500	63	77
[illegible]	92	84
Vandalism		
[illegible]		19
$100-500		48
[illegible]		79

The losses involved in theft of a motor vehicle and the proportion of vehicles insured against theft contribute to higher overall rates of reporting (70%) than for other household offences (Figure 3). Successful motor vehicle thefts were reported to the police at more than double the rate of attempted thefts (89% vs 42%).

Incidents of successful motor vehicle theft resulted in initial costs, on average, of about $3,500. An average of $3,000 was recovered overall leaving victims with a net loss of about $500[2]. Two-thirds had their vehicles returned by the police or by other means. Unreported motor vehicle thefts, the majority of which were attempted thefts, were generally not reported to the police because victims thought that the incident was too minor (56%), that the police couldn't do anything about it (57%), or because nothing was taken (51%).

Seven in every ten stolen vehicles were covered by insurance and in 54% of these cases the loss was recovered through insurance by the time of the interview. One would expect this rate of recovery to be higher if claims processed after the survey year were included. The costs of victimization by theft of motor vehicles were therefore distributed among insurance companies and the general public. Victims without insurance, most of whom were from low income households, clearly suffered the greatest direct costs.

Theft of Household Property

In this survey, household theft is defined as theft or attempted theft of household property or motor vehicle parts.[3] One-half (47%) of the estimated 417,200 household theft incidents involved theft of motor vehicle parts such as hubcaps and radios. The remainder involved bicycles (20%), furniture, tools and lawn equipment (14%), stereo equipment (5%), and other household property (25%).[4]

Two-thirds of all incidents, including thefts from vehicles, took place in or around victims' homes. This reinforces the importance of neighbourhood watch programs and personal vigilance about locks and windows even around one's own neighbourhood.

The value of stolen property was under $100 in 47% of all incidents of household theft, but motor vehicle parts were generally of higher dollar value than other household property. The value of the property exceeded $200 in 38% of the incidents involving motor vehicle parts, and exceeded $500 in 16%. The value of other stolen household property was estimated to be over $200 in 26% of the total and over $500 in 9%.

Fewer than one-half of all incidents of household theft were brought to the attention of the police (44%). However, theft of motor vehicle parts was reported at a higher rate (50%) than theft of other household property (40%), due probably to the value of the loss, the proportion of victims who had insurance, and the requirement by insurance companies that a report be made to the police. Incidents not

Reasons for not Reporting Household Offences to the Police Seven Cities

	Percent of Non-Reporting Victims			
	Too Minor	Police Could not do Anything	Nothing Taken	Reporting Too Inconvenient
Break and Enter	65	58	42	20
Motor Vehicle Theft	56	57	51	19
Household Theft	71	64	8	26
Vandalism	73	69	28	25

Percentages do not add to 100% since respondents could indicate more than one reason for failure to report any one incident.

FIGURE 3

PERCENTAGE OF MOTOR VEHICLE THEFT, HOUSEHOLD THEFT AND VANDALISM INCIDENTS REPORTED TO THE POLICE

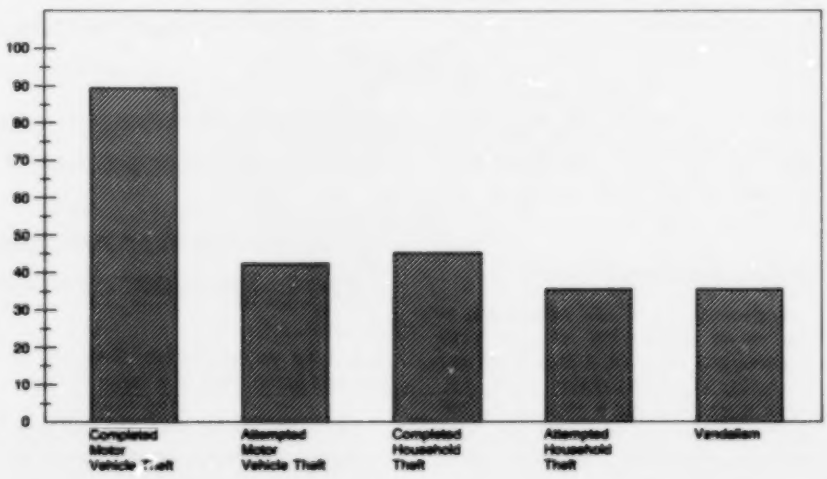

[2] These figures have been rounded to the nearest hundred. See Bulletin 5 for a detailed analysis of the costs of victimization.

[3] Incidents were defined as household theft only if no other more serious offence such as break and enter or motor vehicle theft occurred at the same time.

[4] Victims could list more than one category of stolen property.

reported to the police were considered by victims to be too minor (71%) or something about which the police could do nothing (64%).

One-half of the households which suffered loss had insurance against theft, but again, those with annual incomes of over $30,000 were more likely to be insured (59%) than were those with incomes of under $9,000 (31%). Theft of motor vehicle parts was more likely to be covered by insurance (62%) than theft of other household property (38%). Very few households (7%) had had all or part of the property returned by the police or by other means at the time of the interview.

Vandalism

An estimated 183,100 households in the seven cities (almost 8% of all households) suffered damage to private property (vandalism) during the survey year, 13% (24,000) more than once, and 3% (5,000) three times or more for a total of 213,000 vandalism incidents.[5]

Motor vehicles were the object of the offence in the large majority (79%) of cases; dwellings were damaged in 10% and other property in 11% of the incidents. Vandalism of motor vehicles occurred most often to vehicles parked in owners' yards or driveways or on the street close to their homes (62%).

In more than one-quarter of the incidents, victims were unable to estimate the financial cost of the damage to their property. However, the known value of damage was considerable, especially when motor vehicles were involved. Sixty percent of the incidents of motor vehicle vandalism resulted in damage of more than $100, and 14% resulted in damage of more than $500. Vandalism of other property resulted in damage of more than $100 in 30% of the incidents, and more than $500 in 7%. On average, the "after insurance" cost to victims of vandalism was $132.

Vandalism was the least likely of the household crime categories to be reported to the police (35%). Higher proportions of vandalism victims than victims of other household offences stated that they did not report the incident to the police because it was too minor (73%) and because the police couldn't do anything about it (69%). Only a small percentage of vandalism victims (26%) had received insurance payments or other financial assistance to help defray the costs of repair or replacement. Victims were more likely to have been compensated through insurance in incidents involving damage to motor vehicles (26%) than in incidents involving damage to a dwelling or other property (10%).

Fear and the Impact of Crime

The fear and emotional trauma caused by the invasion of one's home and privacy can be more painful and enduring than the financial cost of theft or damage. As Table 9 indicates, victims of break and enter were as likely as assault victims and more likely than robbery victims to report feeling unsafe walking alone in their own neighbourhoods after dark. Although unoccupied residences were the most frequent targets for break and enter (89%), victims who had been present at the time of the intrusion were more likely to express fear than were others (53% vs 45%). In all offence categories, women were far more likely than men to feel unsafe. These data confirm what other research is beginning to show, that break and enter can be a very threatening experience, particularly for female victims.

The impact of break and enter on victims can also be measured by questions about their perceptions of crime in their communities. In general, victims of crime were more likely than non-victims to perceive the amount of neighbourhood crime to be high and rising. Break and enter victims were more likely than others to describe their neighbourhoods as high crime areas (25% vs 18%), and to believe that neighbourhood crime was increasing (51% vs 42%). Break and enter victims were also more likely to perceive a serious crime problem in their neighbourhoods (32% vs 25%), with the most serious crime problems considered to be property loss (61%) and personal safety (22%).

Thirty percent of break and enter victims also indicated that emotional or psychological counselling should be available for victims of this type of crime. This proportion is lower than for victims of violent crimes (49%), but considerably higher than for victims of other property offences (14%). Preliminary analyses of police-based victim service units in Canada show that victims of break and enter account for between one-third and one-half of all requests for assistance.

[5] An even greater number of incidents (293,700) involved damage to property but these were eventually classified as more serious offences, such as break and enter, robbery or motor vehicle theft.

Percentage Who Felt Unsafe[1] Walking Alone in their Neighbourhood After Dark by Type of Victimization and Sex

Seven Cities

Sex	Victimization Experience								
	Non-Victims	Sexual Assault	Robbery	Assault	Break and Enter	Motor Vehicle Theft	Personal Theft	Household Theft	Vandalism
Females	54	72	70	66	65	65	58	60	59
Males	17	**	29	21	23	20	17	17	17
Total	38	65	45	37	45	40	41	38	39

[1] Combines "somewhat unsafe" and "very unsafe" categories.

** The actual count was too low to make statistically reliable population estimates.

Break and enter victims who were unemployed or from low income households were most likely to express a need for emotional counselling. Those who were living alone[8] at the time of the interview were also more likely to express support for counselling services than were those living with other adults.

A further indication of the potentially serious impact of break and enter is revealed by an additional 15,600 incidents of illegal entry which escalated into violence and were classified as incidents of assault, robbery or sexual assault. Among these incidents, it is not possible to differentiate between those in which offenders had violent intent and those which escalated into violence as a result of a confrontation. Preliminary analyses does indicate, however, that break and enter incidents resulting in violence were more likely than non-violent break and enter incidents to involve victims and offenders known or related to one another.

Satisfaction with Case Handling by Police

Even though most victims of household offences rated the police highly, particularly on being courteous and responding promptly to their call, far fewer gave the police a positive rating on "keeping them informed" (Table 10), suggesting that one of the major unmet needs of victims is for information on the progress of the case. In fact, about 20% of victims who reported the incident to the police did not know whether anyone had been charged in the incident.

Proportion of Victims Who Perceived Police Response to be "Good"[1]

Seven Cities

	Aspects of Police Behaviour			
Type of Offence	Promptness	Courtesy	Keeping Victim Informed	Overall Case Handling
Break and Enter	75	74	46	56
Motor Vehicle Theft	74	64	53	56
Household Theft	69	70	40	48
Vandalism	71	72	48	55

[1] Possible answers were "good", "average", and "poor".

Conclusions

The findings of the Canadian Urban Victimization Survey confirm what official crime statistics show - that the majority of crimes experienced by Canadians are against property. The survey also uncovered a large number of offences never reported to the police and thus not reflected in crime statistics. While a large proportion of these unreported offences are perceived by victims to be relatively trivial, many were not reported because victims understood that there are limits to how much the police can do to deal with household thefts and minor acts of vandalism in particular.

The consequences of household victimization, however, can be serious. Beyond the financial costs, victims of household property offences may exhibit increased fear of crime and perceptions that crime is high and rising. This is particularly the case with victims of break and enter. Such offences can also have consequences for the quality of life in our communites. Effective prevention of household property crime demands an approach in which individuals minimize risk and communities work together to reduce the opportunity for household crime in individual neighbourhoods and communities.

[8] The survey asked only about the number of co-habitants aged 16 and older.

Suggested Readings:

Blumberg, M. and J. Ranton, *Household Burglary Victimization: A Descriptive Analysis*. Criminal Justice Research Center: Albany, 1976.

Canada, *Canadian Federal-Provincial Task Force on Justice for Victims of Crime Report*. Ottawa: Ministry of Supply and Services, 1983.

McInnis, P., G. Burgess, R. Hann and L. Axon, *The Environmental Design and Management (EDM) Approach to Crime Prevention in Residential Environments*. Prepared for the Ministry of the Solicitor General, 1984.

Muir, J. *A Handbook on Planning and Managing Police-Based Victim Assistance Programs*. Ottawa: Ministry of the Solicitor General, 1986.

National Institute of Justice, *The Cost of Negligence: Losses from Preventable Household Burglaries*. Washington: Government Printing Office, 1979.

Sawers, J., *Protecting Your Home Against Burglary*. Ottawa: Canadian Mortgage and Housing Corporation, 1981.

Solicitor General Canada, *The Good Neighbours Crime Prevention Handbook*. Ottawa: Ministry of Supply and Services, 1983.

Solicitor General Canada, *Working Together to Prevent Crime: A Practitioner's Handbook*. Ottawa: Ministry of Supply and Services, 1983.

Waller, I. and N. Okihiro, *Burglary: The Victim and the Public*. Toronto: University of Toronto Press, 1978.

The Canadian Urban Victimization Survey Bulletin Series:

Bulletin 1	Victims of Crime
Bulletin 2	Reported and Unreported Crimes
Bulletin 3	Crime Prevention: Awareness and Practice
Bulletin 4	Female Victims of Crime
Bulletin 5	Cost of Crime to Victims
Bulletin 6	Criminal Victimization of Elderly Canadians
Bulletin 7	Household Property Crimes

Forthcoming Bulletins incorporating the Findings of the Edmonton Victimization Survey (1985) will include:

Patterns in Violent Crime

Patterns in Property Crime

Appendix I

About the Canadian Urban Victimization Survey

Early in 1982 the Ministry of the Solicitor General, with the assistance of Statistics Canada, conducted a victimization survey in seven major urban centres: Greater Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montreal, Halifax-Dartmouth and St. John's. A random sample of 61,000 residents 16 years of age or older was asked about their perceptions of crime and the criminal justice system, their experience of certain crimes, and the impact which criminal victimization may have had upon them.

Because of the relatively low incidence in any one year of some types of crimes included in the survey, very large samples are required to ensure that enough cases are "caught" to be statistically representative of all actual cases in the community under study. Sample sizes ranged from 6,910 in one city to 9,563 in another, with more than 61,000 telephone interviews completed by Statistics Canada interviewers overall. Telephone interviews were used because the cost of interviewing in person for such a large survey was prohibitive. Careful pretests in Edmonton, Hamilton and Greater Vancouver had proven that reliable data could be obtained through telephone interviews.

To maximize reliability of recall, respondents were asked to report on only those incidents which had occurred between January 1 and December 31, 1981. On the basis of these interviews, statistical estimates were made for the general population 16 and over in the seven cities. These statistically derived estimates for the population are used throughout this bulletin.

Victimization surveys can provide information about most, but not all types of crimes that are of major concern to the general public. Crimes such as murder or kidnapping cannot be uncovered using survey techniques, and were therefore excluded. "Victimless" crimes and crimes committed against commercial establishments were also excluded from this survey.

The eight categories of crimes included in this survey are: sexual assault, robbery, assault, break and enter, motor vehicle theft, theft of household property, theft of personal property and vandalism.

Appendix II

Definitions and Limitations

The eight categories of crime included in this survey are: sexual assault, robbery, assault, break and enter, motor vehicle theft, theft of household property, theft of personal property and vandalism. These offences are ranked in descending order of seriousness.

1. Sexual assault includes rape, attempted rape, molesting or attempted molestation, and is considered the most serious crime.
2. Robbery occurs if something is taken and the offender has a weapon or there is a threat or an attack. The presence of a weapon is assumed to imply a threat. Attempted robberies are also included in this offence category.
3. Assault involves the presence of a weapon or an attack or threat. Assault incidents may range from face-to-face verbal threats to an attack with extensive injuries.
4. Break and enter occurs if a dwelling is entered by someone who has no right to be there. "No right to be there" differentiates, for example, between a workman who is in a dwelling with the permission of the owner and steals something, and someone illegally entering the dwelling to take property. The latter would be classified as a break and enter as are attempts to enter a dwelling if there is some evidence of force or knowledge of how the person tried to get in.
5. Motor vehicle theft involves the theft or attempted theft of a car, truck, van, motorcycle or other motor vehicle.
6. Theft or attempted theft of household property.
7. Theft or attempted theft of money or other personal property (not household property).
8. Vandalism occurs if property is damaged but not taken.

Incidents which involved the commission of several different criminal acts appear in the tables only once, according to the most serious component of the event. Thus for example, if sexual assault, theft of money and vandalism all occurred at the same time, the incident would be classified in these tables as sexual assault. An incident would be classified as vandalism (least serious on the hierarchy) only if no other crime which is higher on the seriousness scale occurred at the same time.

The **Canadian Urban Victimization Survey Bulletin** is produced by the Research and Statistics Group and the Communications Group, Programs Branch, Ministry Secretariat, under the authority of the Hon. James Kelleher, P.C., M.P., Solicitor General of Canada. It is available free from the Communications Group, Programs Branch, Solicitor General Canada, 340 Laurier Avenue West, Ottawa, Ontario K1A 0P8.

© Minister of Supply and Services Canada 1986

Cat. No. JS42-18/7-1986

ISBN 0-662-54705-5

Solliciteur général Canada
Secrétariat du Ministère
Solicitor General Canada
Ministry Secretariat
Canada

LE SONDAGE CANADIEN SUR LA VICTIMISATION EN MILIEU URBAIN

Les crimes contre les biens domestiques

Bulletin 7

LES CRIMES CONTRE LES BIENS DOMESTIQUES

Voici le septième d'une série de bulletins s'inspirant des résultats du Sondage canadien de 1982 sur la victimisation en milieu urbain (voir détails à l'annexe 1). Le présent bulletin porte sur les quelque 900 000 cas d'introduction par effraction, de vol de véhicules motorisés, de vol de biens domestiques et d'actes de vandalisme sur lesquels le sondage a fait la lumière.

De tels crimes peuvent avoir des conséquences considérables pour les membres des ménages. On ne saurait s'étonner des difficultés que peuvent entraîner, en particulier pour les économiquement faibles, les frais de réparation et de remplacement des biens. Et il n'y a pas que les pertes matérielles. D'après des recherches récentes, le sentiment d'intrusion dans l'intimité, la prise de conscience du fait que le foyer n'est pas entièrement à l'abri du crime peuvent avoir des répercussions profondes et durables sur les victimes. Les reportages sur la violence venant accroître la crainte et les préoccupations du public à l'égard du crime, les besoins des victimes, plus nombreuses, d'infractions contre les biens ne reçoivent sans doute pas l'attention qu'ils méritent.

Les données recueillies dans le cadre du sondage sur la victimisation peuvent nous en apprendre beaucoup sur la manière dont les gens perçoivent le crime et le système de justice pénale, sur la répartition de certains actes criminels dans la société et sur les conséquences du crime pour ses victimes. Ces données peuvent également aider la police et les citoyens intéressés à mettre au point des stratégies de prévention reposant sur des connaissances précises au sujet des ménages les plus exposés aux risques et à élaborer des programmes et des politiques pouvant contribuer à réduire au minimum les conséquences des crimes pour les victimes.

Taux de victimisation au sein des ménages

Dans le cas de certains types d'infractions, il est possible d'isoler une victime unique; il est parfois plus logique de parler d'infractions contre les ménages que d'infractions contre les personnes. En fait, la majorité des infractions mises en lumière par le sondage entrent dans les catégories suivantes: introduction par effraction, vol de véhicules motorisés, vol de biens domestiques et actes de vandalisme (graphique 1).

Le vol de biens domestiques était de loin le type le plus courant d'infractions contre le ménage (voir à l'annexe 2 les définitions des catégories d'infractions). Les taux estimatifs de vols de biens domestiques par 1 000 ménages représentaient environ le double des taux d'introduction par effraction et de vandalisme (172, 94 et 88 respectivement, tableau 1). Les vols de véhicules motorisés (17 par 1 000 ménages) étaient relativement peu nombreux.

On a constaté des fluctuations considérables des taux relatifs d'infractions contre les ménages dans les sept villes: c'est à Winnipeg (463) et à Vancouver (458) que l'on trouve les taux globaux les plus élevés, à Toronto (277) et à Halifax-Dartmouth (377), les plus bas (tableau 1). Si l'on en juge par les taux relativement élevés de vols de biens domestiques, nul doute que dans ce type d'infraction, l'occasion fait le larron.

Certains ménages semblent présenter des caractéristiques qui les rendent plus vulnérables que d'autres. La facilité d'accès, la possibilité de s'enfuir et d'agir sans être vu semblent augmenter les risques. Par exemple, même si la plus grande partie des ménages (98 %) ont l'habitude de fermer leurs portes à clé lorsqu'il n'y a personne à la maison, et même lorsque la maison est occupée le jour (81 %) et la nuit (92 %), les infracteurs ont pu, dans 36 % des cas d'introduction par effraction, entrer par une porte ou une fenêtre non verrouillée ou bien par une fenêtre ou une porte si facile à ouvrir qu'on n'a constaté aucune trace d'entrée forcée. Cette contradiction apparente peut probablement s'expliquer par la mauvaise qualité des verrous et par le fait qu'une porte ou une fenêtre peut avoir été laissée momentanément non verrouillée.

Le fait qu'une maison est occupée ou non, qu'elle a l'air de l'être ou non, semble représenter le «facteur de ris-

GRAPHIQUE 1

NOMBRE ESTIMATIF TOTAL D'INCIDENTS DANS SEPT VILLES

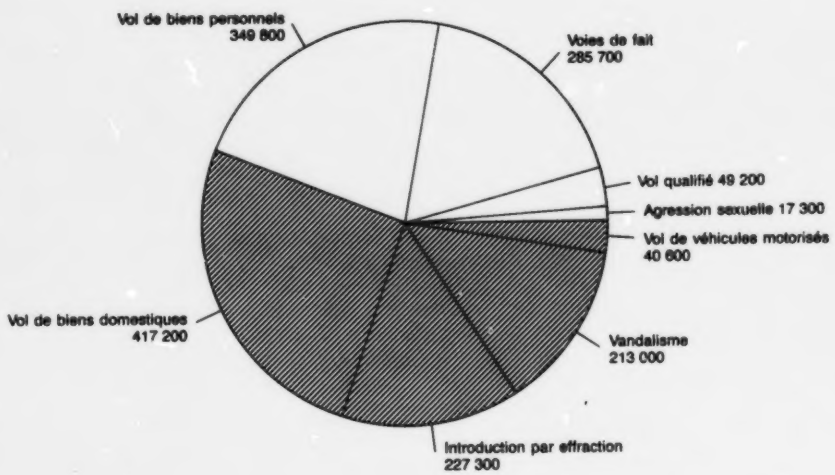

Nombre estimatif total: 1 600 100

que» le plus important. Les logements habituellement occupés toute la journée connaissent un taux beaucoup plus faible d'introduction par effraction, de vol de biens domestiques et de vandalisme que ceux qui sont habités seulement une partie de la journée ou pas du tout (tableau 2).

Les risques de perpétration de crimes contre les biens domestiques sont aussi liés au moment de la journée, au jour de la semaine et à la saison. La plupart des incidents sont survenus le soir et au cours de l'été. Globalement, 68 % ont eu lieu le soir: 55 % des introductions par effraction, 69 % des vols de biens domestiques, 75 % des cas de vandalisme et 80 % des vols de véhicules motorisés. Seul le vandalisme (qui est surtout le fait des jeunes) était sensiblement plus susceptible de se produire au cours des fins de semaine (42 %).

Trente-sept pour cent des infractions contre les biens domestiques ont eu lieu au cours de l'été quand les logements sont plus susceptibles d'être laissés inoccupés pendant de longues périodes. Les biens domestiques sont généralement plus visibles et plus accessibles à cette époque-là de l'année; de plus les portes et les fenêtres laissées ouvertes rendent plus faciles l'introduction par effraction et le vol de véhicules motorisés. Vingt-trois pour cent des infractions contre les biens domestiques ont eu lieu au printemps, 26 % en automne et 14 % seulement au cours de l'hiver.

Taux estimatifs des infractions contre les biens domestiques pour sept villes

Taux par 1 000 ménages

Type d'incident	Vancouver	Edmonton	Winnipeg	Toronto	Montréal	Halifax/ Dartmouth	St. John's	Sept villes
[illegible]	101 (93-109)[1]	86 (79-93)	98 (70-106)	69 (63-75)	122 (114-130)	79 (72-86)	54 (48-60)	94 (91-97)
Vol de véhicules	22 (19-25)	17 (14-20)	17 (14-20)	8 (6-10)	23 (20-26)	15 (12-18)	15 (12-18)	17 (16-18) motorisés
[illegible]	214 (200-228)	204 (193-215)	243 (232-254)	132 (124-140)	154 (144-164)	180 (169-189)	221 (210-234)	172 (169-176)
Vandalisme	122 (113-130)	86 (79-93)	104 (97-111)	68 (62-74)	83 (76-90)	90 (83-97)	106 (97-115)	88 (85-91)
[illegible]	488 (470-506)	365 (351-379)	459 (442-476)	277 (267-287)	282 (272-292)	377 (361-393)	405 (386-424)	368 (363-373)

[1] Les nombres entre parenthèses indiquent les intervalles de confiance et sont calculés à un niveau de confiance de 95 %, c'est-à-dire qu'il y a 95 % de chances pour que les valeurs se situent entre les limites indiquées.

[2] Les chiffres ayant été arrondis, les taux correspondant aux divers types d'incidents peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués pour les villes.

Ces constatations montrent dans quelle mesure il importe qu'une maison soit occupée ou du moins qu'elle ait l'air de l'être. Surveiller les maisons du voisinage et leur donner l'apparence d'être occupées lorsqu'elles ne le sont pas, voilà de sages précautions à prendre pour réduire les occasions de perpétration de crimes contre les biens domestiques; elles constituent la base de nombreux programmes communautaires de prévention du crime.

Comme on pouvait s'y attendre, les risques de vols de biens domestiques et de vandalisme s'accroissent en fonction des revenus annuels des ménages (tableau 3). Les ménages appartenant à la classe à revenus moyens et à revenus élevés sont davantage exposés au vol des véhicules motorisés, lié, ce qui n'a rien d'étonnant, au nombre de véhicules dont disposent ces ménages.

Les criminologues ont longtemps prétendu que les ménages à faibles revenus sont davantage exposés aux risques d'introduction par effraction, parce que les infracteurs, qui habitent généralement les quartiers défavorisés, ont davantage tendance à s'en prendre à leurs voisins, à faibles revenus, mais aussi plus accessibles. Les données fournies par le sondage n'appuient que de façon limitée cette assertion. Bien que certaines villes s'écartent de la tendance générale, les ménages les moins susceptibles d'avoir été victimes d'une introduction par effraction, lorsqu'on examine les sept villes collectivement, avaient un revenu inférieur à 9 000 $ ou entre 20 000 $ et 29 000 $ (tableau 4). Dans l'ensemble, ce sont les foyers à revenus élevés (40 000 $ ou plus annuellement) qui enregistrent le plus haut taux de victimisation.

Pour mieux comprendre cette anomalie, on a utilisé les données du recensement pour comparer les caractéristiques socio-économiques de différents quartiers des sept villes par rapport à la fréquence de l'introduction par effraction. Cette comparaison montre nettement que les quartiers économiquement faibles ont eu les taux d'introduction par effraction les plus élevés (tableau 5), ce qui renforce l'opinion généralement reçue. Ce qui est moins clair, toutefois, c'est le lien entre le risque, les revenus des ménages et la situation économique des quartiers. Le rapport entre le revenu des ménages et le risque que l'on court dans les quartiers est cependant moins évident. Il se peut que les infracteurs s'en prennent plus souvent à leurs voisins, mais, par suite du départ de plus en plus fréquent des familles à revenus élevés et moyens pour les centres-villes de nombreuses grandes villes canadiennes, il est probable que les quartiers constitueront de plus en plus des ensembles hétérogènes sur le plan des revenus. Il faut considérer la situation, l'«attrait» et la sécurité des domiciles pour bien comprendre les rapports complexes entre le risque d'introduction par effraction et les revenus des ménages.

Taux estimatifs de victimisation selon l'occupation du logement pendant la journée — Sept villes

Taux par 1 000 ménages

Logement habituellement occupé	Introduction par effraction	Vol de véhicules motorisés	Vol de biens domestiques	Vandalisme
Pas du tout	113	16	188	95
Une partie de la journée	96	18	175	93
Toute la journée	79	17	160	61

Taux estimatifs de victimisation selon le revenu des ménages[1] — Sept villes

Taux par 1 000 ménages

Revenus des ménages	Introduction par effraction	Vol de véhicules motorisés	Vol de biens domestiques	Vandalisme
Moins de 9 000 $	83	8	99	41
9 000 $ - 14 999 $	104	16	150	71
15 000 $ - 19 999 $	103	19	176	90
20 000 $ - 24 999 $	99	23	225	108
25 000 $ - 29 999 $	99	23	208	123
30 000 $ - 39 999 $	103	22	229	120
40 000 $ ou plus	113	20	241	128

[1] Ces taux estimatifs sont fondés sur les renseignements fournis par le répondant au sujet du revenu du ménage. Dans environ 25 % des cas, le répondant ne disposait pas de ces renseignements ou ne les a pas fournis.

Introduction par effraction

Environ 193 400 ménages dans les sept villes (soit 8 % du total) ont été victimes d'une introduction par effraction au cours de l'année du sondage, 14 % de ceux-ci (27 000) plus d'une fois et 3 % (5 500) trois fois ou plus, pour un total de 227 300 incidents. Le tiers de ces incidents ont été décrits comme des tentatives d'introduction par effraction dans les logements des victimes. Dans deux tiers des cas, on constate le recours à la force pour pénétrer ou tenter de pénétrer dans le logement.

Les données de l'enquête montrent le lien qui existe entre le type de logement et la probabilité qu'un ménage soit victime d'une introduction par effraction (tableau 6). Les habitants des petits immeubles (moins de 5 étages) et des duplex étaient les plus susceptibles d'être victimes d'une introduction par effraction (94 pour 1 000), tandis que ceux qui vivaient dans les tours d'habitation et les maisons doubles étaient les moins exposés (39 et 55 pour 1 000). On constate un risque moyen d'introduction par effraction dans les maisons unifamiliales et les maisons en rangée (70 pour 1 000). Le quart des incidents est survenu dans des garages (19 %) et des maisons de plaisance (4 %).

Ainsi, le risque d'introduction par effraction est en partie déterminé par le type de bâtiment que l'on habite.

Taux estimatifs des introductions par effraction selon le revenu des ménages pour sept villes

Taux par 1 000 ménages

Revenu des ménages	Vancouver	Edmonton	Winnipeg	Toronto	Montréal	Halifax/ Dartmouth	St. John's	Sept villes
Moins de 9 000 $	80	84	95	54	102	76	69	90
9 000 $ - 14 999 $	110	107	95	81	124	80	53	104
15 000 $ - 19 999 $	106	108	98	78	129	79	68	103
20 000 $ - 24 999 $	113	88	108	66	135	78	60	99
25 000 $ - 29 999 $	99	85	104	75	143	82	56	99
30 000 $ - 39 999 $	127	90	113	72	129	97	63	103
40 000 $ ou plus	128	88	121	95	144	114	77	113

Taux estimatifs des introductions par effraction, selon les revenus correspondant aux quartiers pour sept villes

Taux par 1 000 ménages

Revenu moyen des quartiers	Vancouver	Edmonton	Winnipeg	Toronto	Montréal	Halifax/ Dartmouth	St. John's
Faible	89	87	201	56	139	72	41
Moyen - faible	76	80	95	52	85	56	35
Moyen - élevé	70	58	72	39	81	50	26
Élevé	64	52	55	49	66	38	20

Pour chaque ville, les quatre catégories de revenus proviennent des données du recensement de 1981. Les taux pour chaque quartier sont fondés sur le nombre de ménages appartenant à ces catégories.

L'accès aux tours est souvent contrôlé par un système de sécurité, et le risque de confrontation peut dissuader un infracteur éventuel. Les étrangers passent plus facilement inaperçus dans les petits immeubles et les duplex et dans les environs, parce qu'il y a moins de dispositifs de sécurité. La vulnérabilité des maisons unifamiliales ou des habitations attenantes (maisons doubles et maisons en rangée) varie de façon considérable selon l'aménagement du terrain, la participation à des programmes communautaires de prévention du crime, etc.

Les deux tiers (67 %) des introductions par effraction ont entraîné, pour les ménages, des pertes par suite de vol, de dégâts matériels, ou des deux: 56 % des ménages touchés ont essuyé des pertes financières par suite de vol, et 48 % ont subi des pertes résultant de dégâts matériels. Les types d'objet volés comprennent les bijoux (32 %), les appareils stéréo et les téléviseurs (10 %), les bicyclettes (10 %) et d'autres biens personnels et domestiques (48 %), comme les appareils électriques, les boissons alcooliques, les vêtements, les sacs à main et les portefeuilles. Dans la grande majorité (87 %) des incidents comportant des dégâts matériels, le logement a été endommagé, vraisemblablement lorsque l'infracteur s'y est introduit ou a tenté de s'y introduire.

Le coût initial des pertes et des dégâts à la suite d'introductions par effraction est considérable: 175 000 000 $ dans les sept villes pour l'année étudiée. Soixante-cinq pour cent des ménages qui ont été victimes de vols de biens ont estimé la valeur de leurs pertes à 200 $ ou plus, 46 % à 500 $ ou plus et 32 % à plus de 1 000 $. Le coût des dégâts dépassait 100 $ dans 31 % des incidents comportant des dégâts, et 200 $ dans 17 % des cas.

Dans l'ensemble, environ les deux tiers des cas d'introduction par effraction ont été signalés à la police. Les deux variables les plus importantes pour comprendre le comportement des victimes à cet égard semblent être la «perte financière» et les «signes manifestes d'introduction par effraction». Par exemple, dans les cas où il y avait eu à la fois vol et entrée par la force, le taux de déclaration était de 90 % (graphique 2). Ces constatations étayent l'opinion selon laquelle le coût des introductions par effraction n'est pas seulement d'ordre financier, que l'intrusion d'un étranger dans leur maison est profondément ressentie par beaucoup de victimes, en particulier si cette intrusion s'est produite malgré les verrous fermant les portes ou les fenêtres. Les taux étaient plus élevés, lorsque les pertes étaient importantes (tableau 7), et les ménages assurés. Les motifs invoqués le plus fréquemment par les victimes pour ne pas avoir signalé les cas d'introduction par effraction à la police étaient que l'incident était peu important (65 %), que la police ne

Tableau 6

INTRODUCTION PAR EFFRACTION SELON LE TYPE DE LOGEMENT

Sept villes

Type de logement	Taux par 1 000 ménages	Pourcentage des ménages	Pourcentage des incidents
Petit immeuble	94	24	31
Duplex	94	10	12
Maison unifamiliale	70	39	37
Maison en rangée	70	4	4
Maison double	55	6	4
Tour d'habitation	39	16	9
Divers		1	2
Total	94	100	100

Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Proportion des incidents signalés à la police, selon la valeur des biens volés ou endommagés

Sept villes

	Pourcentage des cas signalés	
	Vols	Dégâts
Introduction par effraction		
Moins de 100 $	51	64
100 $ - 500 $	75	87
Plus de 500 $	98	91
Vol de véhicules motorisés		
Moins de 1 000 $	87	85
Plus de 1 000 $	96	98
Vol de biens domestiques		
Moins de 100 $	21	54
100 - 500 $	63	77
Plus de 500 $	90	94
Vandalisme		
Moins de 100 $		19
100 - 500 $		48
Plus de 500 $		78

pouvait rien y faire (58 %) et que rien n'avait été volé (42 %)[1] (tableau 8).

[1] Les victimes pouvaient fournir plus d'un motif pour ne pas avoir signalé l'incident.

Très peu de biens volés lors d'introductions par effraction ont été récupérés au cours de l'année du sondage. Dans seulement 10 % des cas de vols de biens, ceux-ci avaient été rendus aux victimes au moment de l'entrevue. Le fait d'avoir une police d'assurance contre le vol était directement lié au revenu annuel du ménage: les familles à faibles revenus étaient moins susceptibles d'être assurées et, par conséquent, subissaient davantage les coûts financiers de la victimisation. Six ménages sur dix ayant été victimes d'un vol étaient assurés: 71 % de ceux-ci disposaient d'un revenu de 30 000 $ ou plus, mais seulement 33 % avaient des revenus inférieurs à 9 000 $. Soixante-deux pour cent de tous les ménages assurés ont été en mesure de récupérer une partie de leurs pertes. La proportion élevée (38 %) des victimes assurées qui n'ont pas été indemnisées par les compagnies d'assurance correspond sans doute au nombre d'incidents où les pertes étaient relativement peu élevées, souvent inférieures au montant de la franchise.

Les victimes d'introduction par effraction étaient beaucoup moins susceptibles d'être indemnisées pour les dégâts matériels que pour les pertes dues aux vols. Au moment de l'entrevue, 14 % des ménages ayant subi des dommages avaient reçu une indemnité pour ceux-ci. La perte nette moyenne (c'est-à-dire après récupération) due aux vols et aux dégâts matériels, pour les incidents comportant une perte, était de 655 $, soit une perte brute moyenne de 1 142 $ et une récupération moyenne de 487 $.

Ces constatations donnent une indication approximative des pertes financières: elles ne rendent pas compte de toutes les répercussions, financières ou psychologiques, des introductions par effraction. Indéniablement, les pertes seront ressenties plus cruellement par certaines victimes que par d'autres, de même que les sentiments d'intrusion dans la vie privée et de crainte que ce crime produit souvent. Ajoutons à cela les souffrances et les inconvénients que cause aux victimes le fait que les objets volés, et récupérés par la police, sont conservés comme pièces à conviction pendant un certain temps après l'incident. Certains programmes d'aide aux victimes sont spécialement conçus pour faciliter le retour des biens par la police et, par conséquent, alléger quelque peu la douleur des victimes.

Vol de véhicules motorisés

Environ 37 600 ménages dans les sept villes (soit 2 % du total) ont été victimes du vol d'un véhicule motorisé (y compris les tentatives) au cours de

Motifs invoqués pour n'avoir pas signalé les infractions contre les biens domestiques à la police Sept villes

	Pourcentage des victimes n'ayant pas signalé les incidents			
	Trop peu important	La police ne pouvait rien faire	Rien de volé	Trop d'inconvénients
Introduction par effraction	65	58	42	20
Vol de véhicules motorisés	56	57	51	19
Vol de biens domestiques	71	64	8	26
Vandalisme	73	69	28	25

L'ensemble des pourcentages ne donne pas 100 %, car les répondants pouvaient fournir plus d'un motif pour ne pas avoir signalé l'incident.

1981, 7 % plus d'une fois, pour un total de 40 600 incidents. Soixante pour cent de ces incidents ont été décrits comme des tentatives; dans 40 % des cas, il y eut effectivement vol d'un véhicule motorisé.

Les deux tiers (68 %) environ de tous les incidents sont survenus sur le terrain du propriétaire, dans l'allée ou dans les environs immédiats du domicile. Cela indique que les propriétaires sont peut-être moins portés à fermer les fenêtres et verrouiller les portes, lorsqu'ils garent leurs véhicules près de chez eux.

En raison des pertes qu'entraîne le vol d'un véhicule motorisé et de la proportion des véhicules assurés, ce type d'incident est beaucoup plus souvent signalé (70 %) que les autres infractions contre les biens domestiques (graphique 3), et les vols effectivement réalisés deux fois plus que les tentatives (89 % contre 42 %).

Le coût initial des vols de véhicules motorisés s'élève, en moyenne, à 3 500 $ environ. La récupération moyenne étant de 3 000 $, les victimes subissent, dans l'ensemble, une perte nette d'environ 500 $[2]. Dans les deux tiers des cas, les véhicules leur sont rendus par la police ou autrement. Les motifs invoqués par les victimes pour ne pas avoir signalé l'affaire à la police (dans la plupart des cas il s'agissait d'une tentative de vol) sont les suivants: l'incident n'est pas suffisamment grave (56 %), la police n'y peut rien (57 %) ou encore rien n'a été volé (51 %).

Sept véhicules volés sur dix étaient assurés et dans 54 % de ces cas les pertes avaient été récupérées grâce à l'assurance, au moment de l'entrevue. On pourrait s'attendre à un taux de récupération plus élevé en tenant compte des demandes d'indemnité réglées après l'année du sondage. Les coûts de la victimisation entraînés par le vol de véhicules motorisés sont donc répartis entre les compagnies d'assurance et le grand public. Les victimes non protégées par une police d'assurance, qui sont pour la plupart des ménages à faibles revenus, ont indéniablement subi les coûts directs les plus importants.

Vol de biens domestiques

Dans la présente enquête, le vol de biens domestiques se définit comme le vol ou la tentative de vol de biens domestiques ou de pièces de véhicules motorisés[3]. Dans la moitié (47 %) des cas de vol de biens domestiques, estimés à 417 200 , il y a eu vol de pièces de véhicules motorisés, telles que enjoliveurs et radios. Pour le reste, il s'agit de bicyclettes (20 %), de meubles, d'outils et de matériel pour l'entretien des pelouses (14 %), d'appareils stéréo (5 %) et d'objets divers (25 %)[4].

Les deux tiers de tous les incidents, y compris les vols de biens se trouvant dans des véhicules, sont survenus au domicile des victimes ou près de celui-ci, là où elles garent leurs véhicules.

[2] Nombres arrondis au chiffre des centaines supérieur ou inférieur. Le Bulletin n° 5 offre une analyse détaillée des coûts de la victimisation.

[3] Les incidents ont été classés parmi les vols de biens domestiques seulement si aucune autre infraction grave, comme l'introduction par effraction ou le vol de véhicules motorisés, n'a été commise en même temps.

[4] Les victimes pouvaient indiquer plus d'une catégorie de biens volés.

GRAPHIQUE 2
POURCENTAGE D'INTRODUCTIONS PAR EFFRACTION SIGNALÉES À LA POLICE

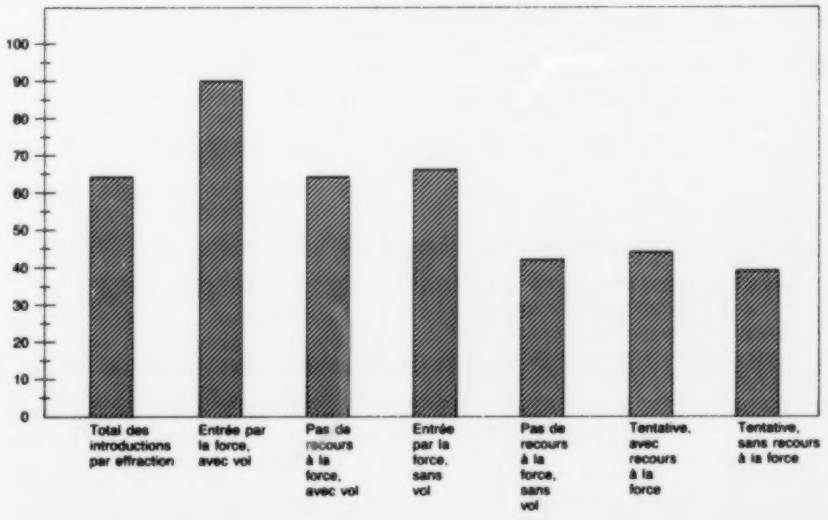

GRAPHIQUE 3

POURCENTAGE DES VOLS DE VÉHICULES MOTORISÉS, DES VOLS DE BIENS DOMESTIQUES ET DES ACTES DE VANDALISME SIGNALÉS À LA POLICE

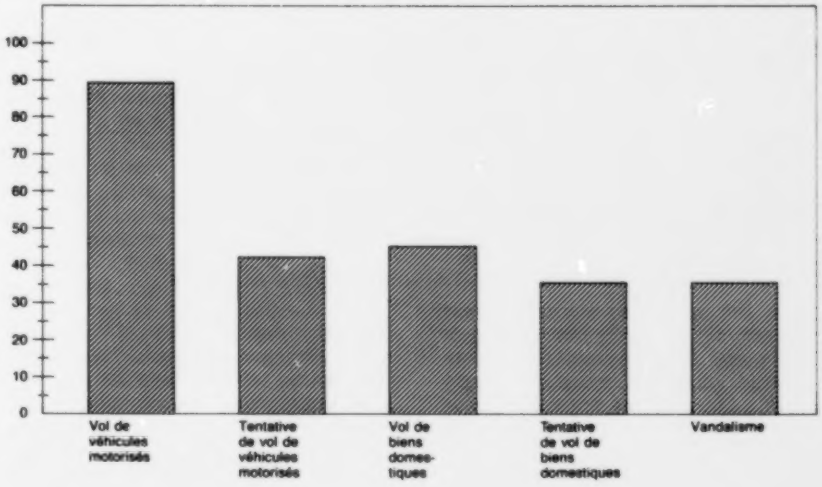

Ces données soulignent l'importance des programmes de surveillance de quartier et la vigilance que chacun doit exercer en ce qui concerne les serrures et les fenêtres, même autour de chez lui.

La valeur des biens volés s'élevait à moins de 100 $ dans 47 % de tous les vols de biens domestiques, mais la valeur des pièces de véhicules motorisés était généralement plus élevée que celle des autres biens domestiques. Elle dépassait 200 $ dans 38 % des cas, et 500 $ dans 16 % des cas. La valeur des autres biens domestiques volés était estimée à plus de 200 $ dans 26 % des cas et à plus de 500 $ dans 9 % des cas.

Moins de la moitié de tous les incidents de ce type ont été portés à l'attention de la police (44 %). Toutefois, le vol de pièces de véhicules motorisés a été signalé beaucoup plus souvent (50 %) que celui des autres biens domestiques (40 %), probablement en raison de l'importance de la perte, de la proportion des victimes qui détiennent une police d'assurance et du fait que les compagnies d'assurance exigent que le vol soit signalé à la police. Les victimes qui n'ont pas signalé des incidents à la police ont omis de le faire parce qu'elles les considéraient comme trop peu importants (71 %) ou parce qu'elles estimaient que la police n'y pouvait rien (64 %).

La moitié des ménages qui ont subi des pertes étaient protégés par une police d'assurance contre le vol, mais ceux qui disposaient d'un revenu annuel de 30 000 $ ou plus étaient plus susceptibles d'être assurés (59 %) que ceux dont le revenu était inférieur à 9 000 $ (31 %). Le vol de pièces de véhicules motorisés était plus susceptible d'être couvert par l'assurance (62 %) que celui des autres biens domestiques (38 %). Très peu de ménages (7 %) avaient pu récupérer, en tout ou en partie, leurs biens, grâce à la police ou par d'autres moyens, au moment de l'entrevue.

Vandalisme

Environ 183 100 ménages dans les sept villes (soit presque 8 % de tous les ménages) ont souffert de dégâts causés à la propriété privée (vandalisme) au cours de l'année du sondage, 13 % (24 000) plus d'une fois et 3 % (5 000) trois fois ou plus, pour un total de 213 000 actes de vandalisme[5].

[5] Plus nombreux encore sont les incidents (293 700) qui comportent des dommages causés aux biens, mais qui ont été classés dans des catégories d'infractions plus graves, comme l'introduction par effraction, le vol qualifié ou le vol de véhicules motorisés.

Ce sont les véhicules motorisés qui ont été l'objet de l'infraction dans la grande majorité (79 %) des cas; les logements et les autres biens ont été endommagés dans 10 et 11 % des incidents respectivement. Le vandalisme à l'égard des véhicules motorisés s'est produit le plus souvent lorsque ces derniers étaient garés sur le terrain du propriétaire ou dans l'allée, ou encore dans la rue près de la maison (62 %).

Dans plus du quart des incidents, les victimes étaient incapables d'évaluer le coût financier des dommages matériels. Toutefois, lorsqu'elle était connue, la valeur des dégâts était considérable, en particulier lorsqu'il s'agissait de véhicules motorisés. Soixante pour cent des cas de vandalisme concernant les véhicules motorisés ont entraîné des dommages de plus de 100 $, et 14 %, de plus de 500 $. Les actes de vandalisme contre d'autres biens ont entraîné des dommages de plus de 100 $ dans 30 % des cas, et de plus de 500 $ dans 7 % des cas. En moyenne, le coût supporté par les victimes du vandalisme, après l'indemnisation par les compagnies d'assurance, était de 132 $.

Ce type d'infraction est, de toutes les catégories d'infractions contre les biens, le moins susceptible d'être signalé à la police (35 %). Proportionnellement, plus de victimes du vandalisme que de victimes d'autres infractions contre les biens ont déclaré qu'elles n'avaient pas signalé l'incident à la police, parce qu'il était trop peu important (73 %) ou parce que la police n'y pouvait rien (69 %). Peu d'entre elles (26 %) ont reçu des indemnités des compagnies d'assurance ou une autre forme d'aide financière pour les aider à supporter le coût de la réparation ou du remplacement. Les victimes sont généralement indemnisées plus souvent par les assureurs lorsque les véhicules ont été endommagés (26 %) que lorsqu'un logement ou d'autres biens ont subi des dégâts (10 %).

La crainte et les répercussions du crime

La crainte et les troubles émotifs provoqués par une intrusion au domicile et dans l'intimité des individus peuvent être, dans certains cas, plus pénibles à supporter et plus durables que le coût financier entraîné par le vol ou les dommages subis. On constate, en consultant le tableau 9, que les victimes

Pourcentage des répondants qui ne se sentent pas en sécurité (1) lorsqu'ils marchent seuls dans leur quartier la nuit, selon le sexe et le genre de victimisation

Sept villes

Sexe	Genre de victimisation								
	Non-victimes	Agressions sexuelles	Vol qualifié	Voies de fait	Introduction par effraction	Vol d'un véhicule motorisé	Vol de biens personnels	Vol de biens domestiques	Vandalisme
Femmes	54	72	70	66	65	65	58	60	59
Hommes	17	**	29	21	23	20	17	17	17
Total	38	65	45	37	45	40	41	38	39

(1) Comprend les catégories «une très grande insécurité» et «une certaine insécurité».

** Les nombres réels étaient trop peu élevés pour nous permettre d'établir, pour l'ensemble de la population, des estimations statistiquement fiables.

d'introduction par effraction craignaient, tout autant que celles qui avaient été l'objet de voies de fait et plus que les victimes de vol qualifié, de se promener seules le soir dans leur quartier. Bien que les logements inoccupés aient été la cible la plus fréquente des introductions par effraction (89 %), les victimes présentes au moment de l'intrusion étaient plus susceptibles d'exprimer de la crainte que les autres (53 % contre 45 %). Dans toutes les catégories d'infractions, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à éprouver de la crainte. Ces données confirment ce que d'autres recherches permettent d'entrevoir, à savoir que l'introduction par effraction peut être une expérience inquiétante, en particulier pour les femmes.

On peut aussi évaluer les répercussions des introductions par effraction sur les victimes en leur demandant d'exprimer leur perception de la criminalité dans leur quartier. En général, elles étaient plus susceptibles que les non-victimes de penser que le taux de criminalité était élevé et qu'il s'accroissait dans leur quartier. Les victimes d'introduction par effraction étaient plus portées que les autres à considérer que le taux de criminalité était élevé dans leur quartier (25 % contre 18 %), qu'il allait en augmentant (51 % contre 42 %), que le crime constituait un problème grave dans leur quartier (32 % contre 25 %), et que la perte de biens (61 %) et la sécurité personnelle (22 %) étaient considérées comme les problèmes les plus graves.

Trente pour cent des victimes d'introduction par effraction ont également indiqué que des services d'écoute et de counseling psychologique devraient être offerts à toutes les victimes. Il s'agit d'une proportion plus faible que dans le cas des victimes de crimes violents (49 %), mais beaucoup plus élevée que dans le cas des victimes d'autres infractions contre les biens (14 %). Des analyses préliminaires des services aux victimes qui sont rattachés aux corps policiers au Canada montrent que les victimes d'introduction par effraction présentent entre la moitié et le quart de toutes les demandes d'aide.

Ce sont les victimes en chômage ou faisant partie de ménages à faibles revenus qui étaient les plus susceptibles d'exprimer un besoin de counseling. C'était également le cas de celles qui vivaient seules[6] au moment de l'entrevue, par rapport à celles qui vivaient avec d'autres adultes.

Le fait que 15 600 autres cas d'introduction illégale ont abouti à des actes de violence et ont été classés dans les catégories des voies de fait, du vol qualifié ou de l'agression sexuelle tend encore à prouver la gravité possible des conséquences de l'introduction par effraction. Il est impossible d'établir une distinction entre les incidents où les infracteurs avaient l'intention de se livrer à des actes de violence et ceux qui ont dégénéré en violence à la suite d'un affrontement. Les analyses préliminaires indiquent toutefois que les cas d'introduction par effraction aboutissant à des actes de violence étaient plus susceptibles que les crimes analogues perpétrés sans violence d'impliquer des victimes et des infracteurs qui se connaissent ou qui sont apparentés.

[6] Le sondage ne portait que sur les membres des ménages âgés d'au moins 16 ans.

Satisfaction à l'égard du comportement de la police

Bien que la plupart des victimes d'infractions contre les biens domestiques aient favorablement évalué le travail de la police, en ce qui concerne tout particulièrement sa politesse et la promptitude de son intervention, beaucoup moins nombreuses sont celles qui ont donné à la police une évaluation positive, lorsqu'il s'agit de «les tenir au courant» (tableau 10); cela donne à entendre que l'un des principaux besoins non satisfaits des victimes est

Proportion des victimes ayant jugé que l'intervention de la police était «bonne»[1]

Sept villes

Type d'infraction	*Aspects du comportement des policiers*			
	Promptitude	Politesse	Tenir les victimes au courant	Traitement général du dossier
Introduction par effraction	78	74	49	55
Vol de véhicules motorisés	74	64	53	56
Vol de biens domestiques	68	70	42	49
Vandalisme	71	72	48	55

[1] Les réponses possibles étaient «bonne», «normale» et «mauvaise».

d'être tenues au courant du déroulement de l'enquête. En fait, environ 20 % des victimes ayant signalé un incident à la police ne savaient pas si des accusations avaient été portées.

Conclusions

Les constatations du Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain confirment ce que les statistiques officielles du crime indiquent: à savoir, que la majorité des infractions dont sont victimes les Canadiens sont commises contre les biens. Le sondage a également permis de découvrir un grand nombre d'infractions qui, n'ayant jamais été signalées à la police, ne figurent pas dans les statistiques sur la criminalité. Si une grande partie de ces infractions non signalées sont considérées par les victimes comme relativement insignifiantes, beaucoup n'ont pas été signalées, parce que les victimes considéraient qu'il y a des limites a ce que la police peut faire en ce qui concerne, en particulier, les vols de biens domestiques et les actes de vandalisme peu graves.

Les conséquences des actes criminels commis contre les biens domestiques peuvent cependant être graves. Au-delà des coûts financiers, les victimes de ces actes peuvent être amenées à craindre davantage le crime et avoir l'impression que le taux de criminalité est élevé et qu'il va en augmentant. C'est le cas en particulier des victimes d'introduction par effraction. Mentionnons également les conséquences pour la qualité de la vie dans nos quartiers. Les mesures efficaces de prévention des crimes contre les biens domestiques exigent une action individuelle et collective concertée. Ainsi, chacun doit veiller à réduire au minimum les risques, et les communautés doivent collaborer en vue de réduire les possibilités de perpétration de crimes contre les biens domestiques dans les quartiers.

Lectures suggérées:

Blumberg, M. et J. Ranton, *Household Burglary Victimization: A Descriptive Analysis*. Criminal Justice Research Center: Albany, 1978.

Canada, *Rapport du groupe fédéral-provincial canadien sur la justice pour les victimes d'actes criminels*. Ottawa: ministère des Approvisionnements et Services, 1983.

McInnis P., G. Burgess, R. Hann et L. Axon, *La prévention du crime en milieu résidentiel par l'aménagement et la gestion de l'environnement (AGE)*. Rédigé pour le ministère du Solliciteur général, 1984.

National Institute of Justice. *The Cost of Negligence: Losses from Preventable Household Burglaries*. Washington: Government Printing Office, 1979.

Sawers J., *Protégez votre résidence contre le vol*. Ottawa: Société canadienne d'hypothèques et de logement, 1981.

Solliciteur général du Canada. *Les bons voisins - Guide pour la prévention du crime*. Ottawa: ministère des Approvisionnements et Services, 1983.

Solliciteur général du Canada. *Ensemble pour la prévention du crime - Manuel du praticien*. Ottawa: ministère des Approvisionnements et Services, 1983.

Waller, I. et N. Okihiro. *Burglary: The Victim and the Public*.Toronto: University of Toronto Press, 1978.

Muir, J. *Guide de planification et de gestion des programmes policiers d'aide aux victimes*. Ottawa: Solliciteur général du Canada, 1986.

Série de bulletins sur le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain:

Bulletin n° 1	Les victimes d'actes criminels
Bulletin n° 2	Crimes signalés et non signalés
Bulletin n° 3	La prévention du crime: prise de conscience et pratique
Bulletin n° 4	Les femmes victimes d'actes criminels
Bulletin n° 5	Les coûts du crime pour les victimes
Bulletin n° 6	La victimisation des personnes âgées au Canada
Bulletin n° 7	Les crimes contre les biens domestiques

Les bulletins à venir concernant les résultats du Sondage sur la victimisation à Edmonton (1985) porteront sur:

Les tendances concernant le crime avec violence

Les tendances concernant le crime contre la propriété

Annexe 1

À propos du sondage sur la victimisation

Au début de 1982, le ministère du Solliciteur général, avec l'aide de Statistique Canada, a effectué un sondage sur la victimisation dans sept grands centres urbains: la région métropolitaine de Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Halifax-Dartmouth et St. John's. On a demandé à 61 000 résidants de ces villes, âgés de 16 ans et plus qui formaient un échantillon aléatoire, comment ils percevaient la criminalité et le système de justice pénale, s'ils avaient été touchés personnellement par certains crimes et quelles répercussions les actes criminels avaient eues sur eux.

En raison de la faible fréquence, au cours d'une année donnée, de certains types d'actes criminels, on a besoin de très grands échantillons afin de pouvoir «saisir» un nombre suffisant de cas qui soient statistiquement représentatifs de tous les cas réels dans la collectivité à l'étude. La taille des échantillons allait de 6 910 personnes dans une ville à 9 563 dans une autre, et plus de 61 000 entrevues par téléphone ont été menées par les représentants de Statistique Canada. On a eu recours à des entrevues téléphoniques parce que les coûts d'un sondage aussi étendu auraient été prohibitifs si l'on avait appliqué les méthodes d'entrevue directe. Des prétests effectués avec soin à Edmonton, Hamilton et dans la région métropolitaine de Vancouver ont montré qu'il était possible d'obtenir des données fiables au moyen des entrevues téléphoniques.

Afin de maximiser la fiabilité des souvenirs évoqués, on a demandé aux répondants de ne faire état que des incidents qui s'étaient produits entre le 1er janvier et le 31 décembre 1981. D'après les résultats de ces entrevues, des estimations statistiques ont été établies pour l'ensemble des résidants âgés d'au moins 16 ans dans les sept villes. Ce sont ces estimations statistiques qui sont citées tout au long du présent bulletin.

Les sondages sur la victimisation fournissent des renseignements concernant non pas toutes les catégories de crimes, mais la plupart de celles qui préoccupent le plus le grand public. Certains crimes, comme le meurtre ou l'enlèvement, ne peuvent être exposés au moyen de techniques de sondage et se trouvent donc exclus. On a aussi exclu de ce sondage les crimes «sans victime» et les infractions contre les établissements commerciaux.

Les huit catégories de crimes visées par le présent sondage sont: l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, l'introduction par effraction, le vol de véhicules motorisés, le vol de biens domestiques, le vol de biens personnels et le vandalisme.

Annexe 2

Définitions et limitations

Les huit catégories de crimes visées par le présent sondage sont: l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, l'introduction par effraction, le vol de véhicules motorisés, le vol de biens domestiques, le vol de biens personnels et le vandalisme. Ces infractions sont classées par ordre de gravité.

1. L'agression sexuelle comprend le viol, la tentative de viol, l'attentat à la pudeur et la tentative d'attentat à la pudeur, et est considérée comme l'infraction la plus grave.
2. Le vol qualifié survient lorsque l'infracteur prend quelque chose, muni d'une arme, ou lorsqu'il y a, en même temps, menace ou agression. On tient pour acquis que la présence d'une arme implique une menace. Cette catégorie d'infraction comprend également les tentatives de vol qualifié.
3. Les voies de fait impliquent la présence d'une arme ou encore une agression ou une menace. Ces incidents peuvent aller des menaces verbales formulées face à face aux agressions causant des blessures graves.
4. Une introduction par effraction se produit lorsque quelqu'un entre dans un logement sans en avoir le droit. «Sans en avoir le droit» établit une distinction, par exemple, entre quelqu'un qui travaille dans un logement avec la permission du propriétaire et y vole quelque chose, et quelqu'un qui pénètre illégalement dans le logement afin d'y prendre des biens. Dans ce dernier cas, il s'agirait d'introduction par effraction, tout comme une tentative d'introduction dans un logement s'il y a des signes de recours à la force ou si l'on sait comment la personne a tenté d'y pénétrer.
5. Le vol de véhicules motorisés comprend le vol ou la tentative de vol d'une voiture, d'un camion, d'une fourgonnette, d'une motocyclette ou d'un autre véhicule motorisé.
6. Le vol ou la tentative de vol de biens domestiques.
7. Le vol ou la tentative de vol d'argent ou d'autres biens personnels (qui ne sont pas des biens domestiques).
8. Il y a vandalisme lorsque des biens sont endommagés sans être volés.

Les incidents où il y a perpétration de plusieurs actes criminels différents ne figurent aux tableaux qu'une seule fois, suivant l'infraction la plus grave. Ainsi, s'il y a eu simultanément agression sexuelle, vol d'argent et vandalisme, l'incident sera classé dans ces tableaux comme une agression sexuelle. Un incident serait classé comme un acte de vandalisme (soit l'infraction la moins grave selon l'ordre de priorité) seulement si aucun crime estimé plus grave n'a été commis en même temps.

Le Bulletin **Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain** est publié par le Groupe de la recherche et de la statistique et le Groupe des communications, Direction des programmes, Secrétariat du Ministère, avec l'autorisation de l'hon. James Kelleher, C.P., député, Solliciteur général du Canada. On peut l'obtenir gratuitement du Groupe des communications, Direction des programmes, Solliciteur général Canada, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P8.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1986

N° de cat. JS42-18/7-1986

ISBN 0-662-54705-5